

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : Côte d'Ivoire	
TITRE DU PROJET : Participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région Ouest de la Côte d'Ivoire	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : ☒ IRF ☐ PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") : ☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste, Ministère de la promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, SODEFOR (Société de développement des forêts), Conseil National de la Jeunesse, Association « Femmes et TIC », ONG ASAPSU, ONG DRAO, ONG IMPACTUM, ONG IDEF, ONG APDVH et le GNTCI	
Date approximative de démarrage du projet¹ : Décembre 2018 Durée du projet en mois :² 18 mois Zones géographiques de mise en œuvre du projet : Dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire (les localités de Drobo, de Séguéla et de Bloléquin abritant les forêts classées du Haute Dodo, de Séguéla et du SCIO)	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF : ☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes ☒ Initiative de promotion des jeunes ☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) ☐ Projet transfrontalier ou régional	

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :**PNUD:** \$ 1 150 000**OIM:** \$ 350 000**Total PBF :** 1 500 000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**Budget total du projet :** 1,500,000 \$**PBF 1^{ère} tranche :**

PNUD: \$ 805 000

OIM: \$ 245 000

PBF 2^{ème} tranche*:

PNUD: \$ 345 000

OIM: \$ 105 000

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Le présent projet est urgent. Le processus de déguerpissement des occupations illégales de plus de 50% des forêts classées par des exploitants agricoles en Côte d'Ivoire démarré par le Gouvernement en 2016 avec le Mont Péko va connaître un coup d'accélération cette année. Les délocalisations des forêts classées de la Haute Dodo, de Scio et de Séguéla sont prévues dans le second semestre de l'année 2018 par la SODEFOR. Or, lesdites évacuations ont engendré auparavant des conflits entre les populations habitant les forêts et les autres communautés riveraines et ont eu comme conséquence entre autres la perte des moyens de productions, les traumatismes des déplacés (en particulier les enfants et les femmes), des cas de violences sexuelles, des difficultés d'accès aux services sociaux de base. A ce jour, aucune disposition n'a été prise par le Gouvernement pour empêcher qu'une telle situation se reproduise. Les enjeux liés à la mise en œuvre de ce projet, permettent d'affirmer qu'il a un rôle catalyseur. Car, la forte implication des jeunes et l'impact prévisible d'un tel projet sur la stabilité et la cohésion sociale entre les communautés cibles mobilisera les autres partenaires techniques et financiers pour une consolidation des acquis du projet. Le projet est tolérant au risque vu qu'il promeut une approche plus inclusive dans la résolution des conflits liés aux déguerpissements des forêts classées et la responsabilisation des jeunes des communautés. Enfin, le projet est marqué par son caractère innovant en ce que dans la perspective de l'évacuation des forêts de Haute Dodo, Séguéla et Scio, l'utilisation d'une plateforme multi acteurs de dialogue inclusif des jeunes, des réseaux sociaux et NTIC dans la diffusion de l'information et la pleine participation des organisations de jeunes à l'observation indépendante sur les forêts, constituent une nouvelle approche qui peut être répliquée dans d'autres pays confrontés à la même situation.

Résumer le mécanisme de consultation dans le pays et le processus pour entériner le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant.

Le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, le Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste et la SODEFOR ont été impliqués dans le processus de formulation de la note conceptuelle et aussi du document de projet, à travers l'identification du problème, le ciblage des zones prioritaires d'intervention et des bénéficiaires, et le partage de données chiffrées. Les Organisations de la Société Civile fortement impliquées sur la problématique de la cohésion, de la gestion des ressources forestières et de la promotion des TIC, notamment « Femmes et TIC », ASAPSU, IMPACTUM, DRAO, APDVH, IDEF et GNTCI ont contribué à l'identification des approches de solutions aux problèmes de cohabitation pacifique et de gestion

durable des ressources naturelles. Les OSC partenaires, ont été également impliquées afin de tirer avantage de leurs expériences de terrain dans l'Ouest du pays sur les questions de cohésion sociale et de gestion durable des ressources naturelles. Des séances de travail et échanges, à l'effet d'avoir une approche de participation inclusive des acteurs locaux concernés dans l'identification des défis, des solutions et de l'approche de mise en œuvre du projet ont eu lieu.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : 2

Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 32%

Degré de risque du projet⁴ : 1

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) : 2.3

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue : D'ici 2020, les institutions nationales mettent en œuvre des politiques publiques qui renforcent la gouvernance et la cohésion sociale pour réduire les inégalités

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue : Objectif de Développement Durable (ODD) n° 16 sur la Justice et la Paix.

Type de demande :

Nouveau projet



Révision de projet



Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : ☐ Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet : ☐

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : ☐

Budget PBF supplémentaire : ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision:

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

³ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE⁶ Nom du représentant : M. Luc Grégoire, Directeur Pays [REDACTED] Signature [REDACTED] Nom de l'agence : PNUD Date et visa :	Représentant du gouvernement national Nom : Mme Niaké Kabdior [REDACTED] Signature [REDACTED] Titre : Directeur Général du Plan et du Développement Date & visa : 9/2018
AGENCE RECIPIENDAIRE Nom du représentant : Mme Marina Schramm, Chef de mission [REDACTED] Signature [REDACTED] Nom de l'agence : OIM Date et visa :	
Coordonnateur résident Nom : M. Babacar Cissé Signature [REDACTED] Date & visa :	Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) Nom du représentant : Oscar Fernández-Taranco Signature [REDACTED] Sous-Secrétaire général [REDACTED] consolidation de la paix Date & visa : 7 Nov 2018

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

La Côte d'Ivoire est le 1^{er}, 3^{ème}, 9^{ème} et 7^{ème} producteur mondial respectivement de cacao, de café, de palmier et d'hévéa. Ces spéculations constituent l'essentielle de ses recettes d'exportation et la principale source de revenu des paysans. La compétition pour les terres forestières favorables au développement de ces cultures de rente, notamment dans le domaine rural, a engendré une forte pression foncière ayant occasionné bien des fois de nombreux conflits fonciers particulièrement dans l'Ouest du pays où subsistent encore quelques lambeaux de forêts. En outre, cette forte pression sur les terres forestières du domaine rural a poussé nombre de jeunes à occuper illégalement les forêts du domaine privé de l'Etat, singulièrement les forêts classées. Cette tendance s'est exacerbée à la faveur de la crise militaro-politique que le pays a connue entre 2002 et 2010. Ainsi, les installations illégales dans les forêts classées de la Haute-Dodo, de Séguéla et de Scio dans les localités de Drobo, de Séguéla et de Bloléquin sont très souvent le fait de jeunes ménages (filles et garçons) venus de la région du centre de la Côte d'Ivoire (allogènes) ou du Burkina Faso et du Mali (allochtones). Ces jeunes ménages ne disposent en fait pas de terres pour les cultures de rente comme le cacao dans leur région d'origine. Ces infiltrations dans les forêts classées sont réalisées très souvent avec la complicité de certains membres des communautés riveraines (tuteurs). Elle entraîne de nombreux conflits entre les populations occupant illégalement les forêts classées et celles autochtones des localités de Drobo, de Séguéla et de Bloléquin, mettant ainsi à mal la cohésion sociale.

Ces tensions sont aggravées par une dynamique sociale complexe à l'intérieur des communautés riveraines. Les jeunes, qui constituent une frange importante de cette population (60%) dont plus de la moitié est constituée de filles, sont les bras valides pour les activités socioéconomiques. Dans le jeu foncier coutumier dans ces communautés autochtones, les cartes (d'accès) sont détenues par les aînés de par leur position de responsables du groupe. Ainsi, c'est d'eux que les jeunes (garçons notamment) reçoivent le contenu et l'étendue de leur droit d'accès au patrimoine foncier. Ainsi, les jeunes du groupe se voient parfois octroyer des parcelles limitées à la production de cultures non pérennes tandis que leurs aînés se réservent les droits de cultures pérennes à forte valeur monétaire. De plus, certains aînés et jeunes insuffisamment impliqués dans la gestion des forêts classées favorisent les infiltrations de populations allogènes et allochtones moyennant un peu de ressources financières. Ces jeunes sont considérés comme les « Tuteurs » des infiltrés au sein des communautés riveraines des forêts classées et n'auraient pas intérêt à ce que les occupations illégales des forêts s'arrêtent « spoilers ». Cependant, de plus en plus, les personnes occupant illégalement les forêts classées se sont progressivement affranchies de leurs « Tuteurs » développant de leurs activités économiques, créant ainsi une rupture en termes de rapprochement entre les concernés et des tensions sociales multiples.

En termes d'existence de groupements de producteurs, il convient de noter qu'il existe des associations de producteurs au sein des communautés riveraines des forêts classées mais pas au niveau des exploitants ayant infiltrés lesdites forêts. En plus, il n'y a pas d'interactions directes entre les exploitants agricoles et les entreprises privées opérant dans le secteur des cultures de rente. De manière général, l'achat des produits agricoles auprès des exploitants agricoles se fait à travers des intermédiaires « pisteurs ».

Les filles et les femmes sont beaucoup impliquées dans la petite production agricole et encore davantage dans les activités post-récoltes (transformation et commercialisation). Dans ces régions de l'Ouest du pays, les femmes n'ont pas un accès libre et généralisé à la terre, contrairement aux hommes. C'est par l'intermédiaire des hommes de leur famille (père, mari, frères ou oncles) qu'elles y ont accès. Et les droits qui leurs sont accordés sur ces parcelles sont ceux de jouissance précaires et révocables. En outre, ce sont souvent des parcelles négligées par les hommes car peu productives. Ainsi, les filles et femmes tant des communautés riveraines que celles vivant illégalement dans les forêts classées sont impactées par les conflits avec la perte de leurs activités de production vivrières, de petites transformations et de commerce sur les marchés locaux. En plus, du fait de leur position secondaire par rapport à l'homme, elles sont très peu impliquées dans les questions de prévention et de résolution des conflits.

Dans ces communautés, qu'il s'agisse des jeunes (garçons et filles) et des femmes, les opportunités de création de revenus en dehors de la production agricole ou les possibilités d'accès à la terre en dehors du patrimoine familial sont faiblement développées. Soucieux de la préservation de leurs moyens de subsistance intimement liés aux terres forestières, ces jeunes principalement les garçons constituant la force vive, sont par conséquent impliqués dans les conflits intercommunautaires et les affrontements.

C'est le cas du conflit intercommunautaire qui a éclaté en 2017 dans la forêt classée du Goin Debé (80 km de Guiglo). Il est né du litige foncier entre les autochtones « Guéré », qui sont les populations riveraines de la forêt classée du Goin Debé et les allogènes « Baoulé » et allochtones « Burkinabé » installés illégalement dans ladite forêt. Ces litiges ont conduit à des affrontements et provoqué des mouvements de populations. Près de 656 personnes déplacées dont 211 femmes, 287 hommes et 158 enfants de 0 à 5 ans ont été enregistrées par le Ministère en charge de la Solidarité dès la survenue du conflit au sein de la préfecture de Guiglo. Seuls 68 ménages (169 personnes) provenant des campements de Princekro et Guizokro dont 11 enfants de 0 à 11 mois, 99 hommes, 70 femmes dont 05 enceintes ont été relocalisés au foyer des jeunes de Guiglo. Les conséquences de ces conflits sont entre autres : la perte des moyens de productions, les traumatismes des déplacés (en particulier les enfants et les femmes), les cas de violences sexuelles, la promiscuité des personnes déplacées internes, les difficultés d'accès aux services sociaux de base.

Pour apporter une réponse vigoureuse à la problématique des infiltrations dans ces forêts classées, le Gouvernement, à travers la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) en charge de la gestion des forêts classées, a mis en place en 2016, un plan de sécurisation de ces dites forêts dans le pays. Il vise la délocalisation des populations infiltrées, plus précisément à faire sortir les exploitants agricoles infiltrés des forêts classées, détruire les campements et abris précaires à l'intérieur des forêts classées. Cependant, force est de constater que ces délocalisations (ou déguerpissements) entraînent des tensions et des déplacements de populations dans les localités environnantes des forêts classées. Ces communautés délocalisées, se retrouvant dans une situation de détresse humanitaire, viennent exacerber la pression sur les moyens de subsistance et les infrastructures socio-économiques de base des communautés d'accueil. Tout cela est de nature à accroître les tensions entre les jeunes des communautés délocalisées et autochtones. Ce fut le cas lors de la délocalisation, le

30 juillet 2016, de plus de 52 000 occupants de la forêt du Mont Péko, qui a créé des tensions dans les localités d'accueil et a suscité l'assistance du Système des Nations Unies pour faire face aux besoins humanitaires.

Ce processus de délocalisation/déguepissement se poursuit et concernera dans les prochains mois en 2018, les populations occupant illégalement la Forêt de Haute Dodo (115.866 habitants dont 70% de jeunes et plus de 60% de femmes et de jeunes filles), la Forêt classée de Séguéla (27.042 habitants dont 25% de femmes), la Forêt classée du Scio (26.000 habitants dont 30% de femmes) suivant les informations et chiffres donnés par la SODEFOR. Il importe donc d'anticiper, en collaboration avec la SODEFOR, sur les mouvements de populations et les éventuels conflits communautaires que cela va occasionner, tout en prenant en compte les questions de préservation de la forêt, des droits humains et genre, de même que de Violence Basée sur le Genre (VBG). L'insuffisance de dialogue et de concertation en vue d'un rapprochement entre les communautés concernées, où persistent des tensions intercommunautaires et des conflits fonciers dans cette région, pèse sur la dynamique de cohésion sociale et de réconciliation nationale. La participation des jeunes (filles et garçons) très souvent impliqués dans les conflits ainsi que celles des femmes dans les initiatives de prévention et de gestion des conflits restent faibles.

Par ailleurs, dans l'optique de renforcer la gestion durable des forêts classées, la SODEFOR a mis en place dans les localités où il y a des forêts classées des comités paysans-forêts. Ces comités ont certes permis d'impliquer davantage les populations riveraines dans la gestion des forêts classées mais ils n'ont pas véritablement instauré un dialogue inclusif et continu entre acteurs notamment les jeunes (filles et garçons) au cœur des conflits liés à l'accès aux terres forestières. En plus, ils ont insuffisamment pris en compte toutes les parties prenantes concernées y compris leurs intérêts (partage des bénéfices des forêts classées avec tous les acteurs clés), toutes choses qui ne contribuent pas à une saine gestion de ces richesses naturelles, essentielle à la réalisation d'une croissance économique inclusive au niveau local et à la cohésion sociale.

Cette analyse de la situation des conflits intercommunautaires autour des forêts classées, de Haute Dodo, de Séguéla et Scio met en exergue des problèmes liés au faible rapprochement entre les communautés concernées, ce qui impacte négativement la cohabitation pacifique dans un contexte de détérioration des moyens de subsistance des jeunes (filles et garçons) et des femmes de ces communautés et contribue à la dégradation des forêts classées. Par ailleurs, l'implication insuffisante des communautés riveraines des forêts classées et notamment des jeunes et les femmes dans la gestion durable des forêts classées entraîne un faible engagement de ces communautés dans la protection des forêts et des complicités dans les infiltrations des forêts par les allogènes et allochtones. La faible implication des acteurs (communautés riveraines, déguepies et SODEFOR) en termes de gestion participative et inclusive des forêts classées est à souligner également.

Le présent projet, devra contribuer à répondre aux causes structurelles des tensions entre les jeunes des communautés concernées, à travers deux axes d'intervention : 1) Renforcement de la cohabitation pacifique entre les jeunes (filles et garçons) des communautés riveraines et ceux des communautés allogènes et allochtones délocalisées des forêts classées; et 2)

Renforcement de la gestion participative et inclusive des forêts classées comme levier pour la prévention des litiges/conflits liés à l'accès à ces forêts.

Cette initiative vient en complémentarité des projets PBF en cours dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP) mis en place en 2017 pour accompagner le processus de transition en Côte d'Ivoire et qui adressent dans les localités cibles la problématique de la cohésion sociale à travers le renforcement du dialogue socio-sécuritaire et les dialogues intercommunautaires (Axes I et IV). (IRF Appui à la Pérennisation des Outils de Prévention et de Gestion des Conflits en Côte d'Ivoire, IRF Renforcement de la Participation des jeunes à la consolidation de la paix dans le sud, le centre et le centre ouest de la Côte d'Ivoire...). En outre, elle vient en appui au Ministère en charge de la solidarité en vue de la prise en charge humanitaire et au renforcement de la cohabitation pacifique avec les communautés des zones de relocalisation. Ainsi, les Moniteurs de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale formés dans le cadre des précédents projets PBF seront pleinement impliqués dans les différentes activités de sensibilisation et de suivi des mesures de préservation mises à mettre en place dans le cadre du présent projet. Ce qui devra permettre d'alerter régulièrement l'Observatoire et le Ministère sur les éventuels risques et autres menaces constatés dans les zones d'intervention. Il en sera de même pour les différents Comités de Paix installés dans les localités de la zone d'intervention du projet. Elle s'inscrit comme une contribution pour la mise en œuvre des Résolutions 2250 (2015), 1325, 1612, 1888 et 1889 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les jeunes, la paix et la sécurité et sur les femmes, la paix et la sécurité. Elle est en lien avec les Axes 1 et 2 du Plan National de Développement de la Côte d'Ivoire (2016-2020) pour renforcer la cohésion sociale, l'unité nationale et le développement du capital humain et du bien-être social. Elle est également en cohérence avec les priorités 1 et 2 de la Stratégie Nationale de Réconciliation et de Cohésion Sociale.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

Description du contenu du Projet

Objectifs et Résultats attendus du projet

Le projet de *Participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région Ouest de la Côte d'Ivoire* vise à contribuer à renforcer la cohésion sociale entre les jeunes (filles et garçons) et les femmes dans les localités autour des forêts classées du Haute Dodo, de Séguéla et du SCIO dans l'Ouest du pays. Les deux composantes pour adresser le défi de cohésion sociale sont : 1) Renforcement de la cohabitation pacifique entre les jeunes (filles et garçons) des communautés riveraines et ceux des communautés allogènes et allochtones délocalisées des forêts classées ; et 2) Renforcement de la gestion participative et inclusive des forêts classées comme levier pour la prévention des litiges/conflits liés à l'accès à ces forêts.

Résultat 1 : La cohabitation pacifique entre les jeunes (filles et garçons) des communautés riveraines et ceux des communautés allogènes et allochtones délocalisées des forêts classées est renforcée

Produit 1.1 : Des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et résolution de conflit, de resocialisation impliquant les jeunes filles et garçons sont instaurés en vue de contribuer à un climat de paix et de restaurer la cohésion sociale

Activités :

1. Effectuer un diagnostic initial afin d'identifier les autorités, leaders locaux, ONGs et communautés, présents dans la zone cible et évaluer leurs besoins ;
2. Produire des modules de sensibilisation et des messages clés sur la cohabitation pacifique (bandes dessinées, brochures etc.) ;
3. Organiser au moins 6 campagnes de sensibilisation de ces acteurs identifiés (au moins 2000) au préalable y compris les membres des communautés riveraines sur les questions de cohésion sociale, citoyenneté et civisme en forme de focus group discussions (FGDs), assemblées villageoises, événements artistiques etc. ;
4. Créer ou dynamiser au moins trois (03) comités locaux de prévention et de résolution des conflits par zone cible (Etat des lieux, analyse du fonctionnement des comités existants et identification des actions et facteurs de durabilité) et renforcer leurs capacités d'assurer le suivi de toutes les actions menées (réalisation du suivi de la cohésion sociale dans les zones concernées (définition des indicateurs, plans d'actions, analyse des rapports etc.) ;
5. Renforcer les capacités techniques des trois (03) comités (au moins 100 personnes) à travers l'organisation d'une formation sur les méthodes de prévention et de gestion des conflits afin de mieux cibler les membres les plus vulnérables (jeunes et femmes) des communautés ;
6. Réaliser au moins 50 activités de rapprochements communautaires impliquant les jeunes et les femmes (activités socio-culturelles etc). Les interventions seront décidées en prenant en compte les recommandations du diagnostic initial (1.1.1) ;
7. Organiser au moins trois formations (au moins 100 personnes formées) au bénéfice des représentants des services gouvernementaux au niveau local, associations de jeunes et les femmes) sur la résolution pacifique des conflits ;
8. Soutenir la création et/ou Rendre opérationnel au moins un (01) groupement/association communautaire par zone cible (Drobo, de Séguéla et de Bloléquin) impliquant les jeunes et femmes des populations autochtones, allochtones et allogènes ;
9. Renforcer les capacités organisationnelles d'au moins trois (03) groupements/associations communautaires et former les membres sur les généralités de la vie associative (présenter la notion d'association, le rôle des organes et dirigeants et les avantages du travail en groupe).

Produit 1.2 : Les jeunes filles et garçons, y compris les femmes des communautés délocalisés/déguerpis des forêts classées, ont accès aux services administratifs et socio-économiques de base

Activités :

1. Faire une analyse situationnelle pour actualiser l'état des besoins sexo-spécifiques ;
2. Soutenir au moins trois sous-préfectures et d'autres structures administratives publiques dans leurs activités d'appui et d'assistance aux populations cibles à travers des dons d'équipements (ordinateurs, imprimantes, photocopieuses, registres d'enregistrement de naissance, motos etc.) ;
3. Réaliser au moins cinq (5) QIPS dans chacune des trois zones cibles des infrastructures sociales de base comme des écoles, centres de santé (dispensaires, maternités), points d'eau (pompes hydrauliques, PMH), foyers polyvalents de jeunes). Les interventions seront décidées en prenant en compte les recommandations du diagnostic initial (1.1.1) ;
4. Mettre en place au moins un (01) cyber centre communautaire et donner ainsi accès aux communautés aux services financiers, postaux et d'état civil (on enregistre 17 millions d'abonnés en 2018 contre 10 millions début 2017'' pour un taux de pénétration de 72% contre 30% au plan africain).

Résultat 2 : La gestion participative et inclusive des forêts classées comme levier pour la prévention des litiges/conflits liés à l'accès à ces forêts est effective et renforcée.

Produit 2.1 : Les jeunes (filles et garçons) et les femmes des communautés riveraines d'accueil y compris les délocalisés/déguepjis participent à la gestion durable des ressources forestières

Activités :

1. Sensibiliser et former au moins 90 acteurs locaux, 50% hommes et 50% femmes (autorités et élus locaux, leader communautaires etc) sur la préservation des forêts (la nouvelle politique forestière, la législation forestière (Nouveau code forestier), enjeux de la préservation des ressources naturelles, rôles des acteurs dans la préservation des ressources, partage des bénéfices issues de la conservation / préservation des ressources forestières) ;
2. Organiser au moins une formation par zone cible au bénéfice des jeunes et des femmes sur les pratiques de gestion des ressources forestières, en suivi communautaire des forêts (éco garde), surveillance communautaire des forêts, cartographie participative et la collecte de données faunique et floristique ;
3. Mettre en place, par forêt classée (Forêts classée de Scio, Haute Dodo et Séguéla), une plateforme de dialogue inclusive, physique afin (i) de renforcer le dialogue entre les différentes communautés riveraines et les populations à l'intérieur des forêts classées y compris avec la SODEFOR, les ministères clés et le secteur privé ; (ii) de soutenir le développement des emplois verts associés à la gestion durable de forêts pour les femmes et des jeunes des communautés riveraines et déguepjis (Eco-garde, pépiniériste, sylviculteur, charbonnier, etc.) ; (iii) renforcer la gouvernance et la protection des forêts ;
4. Soutenir la réhabilitation d'au moins 100 ha de forêts dégradées à travers l'agroforesterie (association arbres forestiers et cultures vivrières) ;
5. Organiser au moins une formation (au moins 90 personnes) au bénéfice de la SODEFOR sur les outils et les mécanismes de dialogue multipartite ;

6. Former au moins 200 jeunes et femmes sur les opportunités d'activités économiques (apiculture, élevage et autre emplois verts).

Produit 2.2 : Des mécanismes d'alerte précoce impliquant les jeunes (filles et garçons) et les femmes des communautés riveraines et infiltrées sont institués en vue de prévenir les occupations illégales des forêts et les conflits intercommunautaires subséquents.

Activités :

1. Mettre en place un système d'alerte précoce impliquant les jeunes et les femmes en coordination étroite avec les services de l'Etat en vue de prévenir les occupations illégales et les conflits (impliquer les comités régionaux d'alerte précoce...) ;
2. Soutenir au moins trois (03) associations de jeunes (filles et garçons) au développement de l'observation indépendante en matière de gestion durables et inclusive des forêts classées en vue de la prévention des conflits liés à l'accès et au contrôle des ressources naturelles (forestières) ;
3. Soutenir au moins six (06) associations de jeunes (filles et garçons) pour la mise en place de brigade de surveillance des forêts ;
4. Sensibiliser et former au moins 200 acteurs des plateformes sur la lutte contre les VBG, les droits humains (particulièrement les agents de l'Administration forestière) ;
5. Former au moins 100 acteurs (autorités et leaders locaux, les représentants de la SODEFOR, les associations de jeunes et les femmes) sur la gestion de l'information, de la rumeur, les outils de collecte et rapportage.

Théorie du changement

Dans un contexte de consolidation de la paix marqué par la nécessité de réduire les tensions intercommunautaires liées à l'accès et au contrôle des ressources forestières notamment les forêts classées, **Si** le dialogue entre les jeunes (filles et garçons) et les femmes des communautés riveraines, ceux des populations délocalisées des forêts classées et les gestionnaires desdites forêts est amélioré, et que les mécanismes d'alerte précoce institués pour prévenir l'occupation illégale des forêts et les conflits intercommunautaires sont fonctionnels,

et **Si** l'inclusivité et la participation des jeunes (filles et garçons) et des femmes des communautés riveraines et déguerpies, à la gestion durable des forêts classées sont renforcées, et que la SODEFOR, les ministères clés et le secteur privé s'engagent à soutenir le développement des emplois verts associés à la gestion durable des forêts,

Alors les conflits et tensions intercommunautaires résultant des opérations de déguerpissement des occupants illégaux des forêts classées seront réduits, la cohésion au sein des communautés sera renforcée dans les localités de Drobo, de Séguéla et de Bloléquin, les occupations illégales de forêts classées seront davantage prévenues et les ressources forestières mieux gérées.

Stratégie de mise en œuvre du projet

Elle sera basée sur une approche multisectorielle et communautaire, abordant les défis de la cohésion sociale entre les jeunes (filles et garçons) et de la réduction de la vulnérabilité des

populations délocalisées et de l'inclusivité dans la gestion durable des forêts, avec un accent sur la réduction des inégalités entre hommes et femmes, la lutte contre les VBG et la prise en compte des droits humains. L'accent sera mis sur la recherche de complémentarité et de synergie d'action avec les autres initiatives en cours dans la zone d'intervention cible.

Le renforcement de la cohabitation pacifique se fera à travers des activités de rapprochement communautaires. Des mécanismes locaux de dialogue (entre autres les dialogues intercommunautaires), de prévention et résolution de conflit, de resocialisation impliquant les jeunes filles et garçons seront instaurés. Le renforcement de l'accès aux services administratifs et aux infrastructures sociales et éducatives (dons de matériels (ordinateurs, imprimantes, photocopieuses, registres d'enregistrement de naissance...) des Sous-préfectures des zones d'accueil des délocalisés/déguerpis sera assuré. Pour renforcer la performance des services sociaux de base et le professionnalisme des équipes qui assurent la gestion, toute comme cela s'est fait lors du déguerpissement du Mont Peko, le Ministère en charge de la solidarité travaillera en étroite collaboration avec les Directions régionales des différents Ministères techniques (santé, éducation, construction et assainissement...) afin d'assurer, un staffing approprié et la maintenance des équipements. Pour ce faire, une mission conjointe d'évaluation des risques humanitaires dans les localités des forêts classées concernées est prévue du **7 au 11 novembre 2018**. Elle est initiée par le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté (MSCSLP), en collaboration avec le Système des Nations Unies. Cette mission d'évaluation va permettre d'apprécier les besoins des populations concernées par la délocalisation (déguerpissement), les capacités d'accueil des communautés riveraines hôtes ainsi que les risques liés à cette opération de délocalisation. Sur la base des activités de sensibilisation initiées au niveau des localités cibles, l'opération de délocalisation se présente véritablement en termes de sorties volontaires des forêts et non de sortie forcée impliquant des actions « musclées et violentes » de déguerpissement se faisant aux mépris du respect des droits humains. .

Les NTIC seront un levier pour encourager et faciliter la participation active des femmes dans cette initiative de renforcement de la cohésion sociale dans les localités concernées, grâce à l'usage des technologies de l'information et de la communication comme éléments catalytiques de leur autonomisation et leur insertion socio-économique.

Concernant la participation et l'inclusivité dans la gestion durable des forêts classées, l'élément central sera la mise en place d'une plateforme multi acteurs de dialogue inclusif impliquant surtout les jeunes (filles et jeunes) pour influencer d'une part la gouvernance forestière en vue de la gestion durable des forêts classées et d'autre part le règlement pacifique des conflits. A travers la mise en place de cette Plateforme et la formation des acteurs pour son animation, une attention sera accordée aux efforts conjugués par les communautés (jeunes et femmes) pour la protection des forêts classées mais aussi pour le partage juste et équitable des gains provenant de la gestion durable des forêts. En effet, plus les populations riveraines (jeunes notamment) des forêts voient leurs intérêts et aspirations être pris en compte dans la gestion des forêts, plus elles sont enclines à contribuer à leur préservation limitant ainsi les complicités dans les infiltrations illégales. Dans cette logique, le projet veillera à la pleine implication des différents Conseils Régionaux, de la SODEFOR ainsi que des Comités de Gestion mis en place au niveau local dans la formation des jeunes et des femmes sur les opportunités d'activités économiques (apiculture, élevage et autre

emplois verts) afin de mieux les aider dans le développement de leurs activités économiques pour plus de durabilité. En plus, étant donné que la gestion des concessions forestières (forêts classées) est accordée au privé à travers la signature de convention de gestion, les 200 jeunes et femmes formés aux opportunités d'emplois verts auront la possibilité d'être employés par les entreprises privées partenaires de ce processus. En effet, les sociétés privées (STBS et Tanry) gérant ces trois concessions forestières de Scio, Haute Dodo et Séguéla sont engagés à utiliser premièrement comme travailleurs ces jeunes et femmes (provenant tant des communautés riveraines hôtes que des populations délocalisées) pour les travaux d'aménagement forestier et de gestion. Cette approche vise également à éviter le retour des populations délocalisées dans lesdites forêts. En plus, certains de ces jeunes et femmes formés pourront se spécialiser dans le domaine de la production de plants de reboisement, grâce à la SODEFOR. Ils pourront donc s'installer à leur propre compte et être les premiers pourvoyeurs de plants pour les activités de restauration forestière de la SODEFOR et des entreprises privées. Le caractère inclusif de cette plateforme va permettre d'améliorer le dialogue mais surtout le partage d'information entre tous les acteurs concernés. L'utilisation par les jeunes des réseaux sociaux et NTIC dans la diffusion de l'information sur les questions liées, à la gestion durable des forêts protégées dans une perspective de consolidation de la paix et de cohésion sociale sera promue. Les formations des acteurs, via la plateforme, vont aussi porter sur les droits humaine et la lutte contre les VBG.

L'observation indépendante d'ONG ou d'Associations de jeunes des localités cibles sera mise à contribution pour le partage de de l'information et le dialogue entre les acteurs jeunes en matière de prévention et de gestion des conflits. Pendant la période de 18 mois prévue pour sa mise en œuvre, le Projet d'appui privilégiera des activités concrètes et immédiates à effet rapide pour répondre aux besoins prioritaires des jeunes (filles et garçons) et femmes déguerpies et leurs communautés d'accueil.

Le ciblage des zones géographiques du projet a été réalisé en étroite collaboration avec la SODEFOR. En effet, les localités de Drobo, de Séguéla et de Bloléquin ont été choisies parce qu'elles sont les sites où se trouvent les forêts classées pour lesquelles des opérations de déguerpissements sont prévues en 2018. En outre, de manière globale, 10 000 personnes (dont 5 000 avec 40% de femmes, des communautés riveraines des forêts classées, et l'administration, et 5 000 avec 35% de femmes, au sein des communautés occupant les forêts). Ce ciblage des bénéficiaires pourra être davantage affiné suite aux études diagnostiques qui seront réalisées à l'entame du projet. Concernant plus spécifiquement les critères de choix des 200 jeunes et femmes qui seront formés sur les opportunités d'emplois vert, ils sont entre autres les suivants : être issu des communautés riveraines hôtes ou populations délocalisées ; être désireux de faire ces formations ; être une femme chef de ménage ou jeune chef de ménage ; être chef d'un ménage relativement vulnérable avec des enfants et de personnes âgées à charge ; savoir lire et écrire en français. Les dates de démarrage des délocalisations seront définies par la SODEFOR en collaboration avec le Ministère en charge de la Solidarité et les autres partenaires concernés. Les populations des forêts classées, sont identifiées sur la base du recensement opéré par la SODEFOR. Concernant les villages riverains et des sites de relocalisation, l'identification se fera de

concert avec les autorités préfectorales et sous préfectorales, le Ministère de la solidarité, ainsi qu'avec la SODEFOR.

L'accent sera également mis sur l'optimisation de l'utilisation des expertises techniques et ressources financières disponibles. Dans une approche conjuguée de coordination des interventions de terrain, les équipes techniques des projets PBF en cours présentes dans les zones d'intervention seront responsabilisées pour réaliser certaines activités du Projet.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

Les agences bénéficiaires directs sont le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui est l'agence chef de file et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Les structures publiques et Ministères sectoriels impliqués dans la mise en œuvre du projet sont le Ministère de la Solidarité, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté ; Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste, Ministère des Eaux et Forêts, Ministère de la promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, SODEFOR (Société de développement des forêts) et le Conseil national de la jeunesse.

Les partenaires de mise en œuvre du projet sont notamment les organisations de la société civile suivantes : « Femmes et TIC », ONG ASAPSU, ONG DRAO, APDVH et l'ONG IDEF, le GNTCI, l'ONG IMPACTUM et l'Association « femmes & TIC ». La dernière association travaille à dispenser aux femmes et aux jeunes les connaissances nécessaires à l'appropriation des technologies de l'information et de la communication en vue de faciliter leur autonomisation et leur insertion professionnelle. Elle encourage et facilite la participation active des femmes dans des projets de développement et dans l'entrepreneuriat grâce à l'usage des technologies de l'information et de la communication. Elle met également en valeur les expériences acquises par les femmes et les partager pour favoriser le développement personnel et communautaire. A travers ses initiatives de terrain, l'Association a pu développer une expertise avérée qui sera mise à contribution dans le cadre de ce projet.

Les ONG ASAPSU, DRAO, IDEF, GNTCI, IMPACTUM et APDVH sont beaucoup impliqués dans les initiatives concernées la gestion des conflits et la réinsertion socioéconomiques des personnes déplacées dans l'ouest du pays. Leur connaissance du terrain et leur expertise dans l'assistance aux personnes déplacées et aussi aux communautés d'accueil sont un atout pour le présent projet.

Rôle et Responsabilités de l'agence lead du projet (PNUD)

Selon le mode de gestion retenue, la gestion financière des ressources allouées est une approche de gestion parallèle qui implique que l'agence récipiendaire des fonds, lead ou autres agences qui a la responsabilité de la gestion des fonds alloués. L'agence lead assure la coordination technique de l'ensemble du projet y compris la consolidation des plans de travail et la production périodique des rapports techniques et financiers du projet et la présentation de ces derniers au Comité technique d'experts et au Comité de Pilotage conjoint du PBF.

La gestion au quotidien du projet conjoint sera assurée par un Coordonnateur National du projet qui sera mis à la disposition du projet à temps plein par l'agence lead. Il/Elle travaillera en étroite collaboration avec les points focaux du projet qui seront désignés par chaque agence/entité participante en l'occurrence OIM et les structures techniques des

ministères impliquées dans ce projet. Il/elle reportera au Chef d'Unité Gouvernance et au Comité de coordination du projet.

Rôle et Responsabilité des agences récipiendaires des fonds

Chaque agence récipiendaire des fonds assurera la gestion financière des ressources allouées et la coordination technique des activités concourant à l'atteinte des produits pour lesquels les fonds ont été alloués. Il aura la responsabilité de contribuer à la préparation, la mise en œuvre, le suivi des PTA et l'élaboration des rapports techniques relatifs au produit en étroite collaboration avec les autres agences impliquées (agences participantes) qui seront soumis pour consolidation à l'agence lead.

Rôle et Responsabilités des autres agences participantes au programme

Les Agences participantes à la réalisation du projet apportent leurs appuis techniques aux agences récipiendaires des fonds dans la mise en œuvre du projet conformément à leurs avantages comparatifs.

Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution

PNUD

Les objectifs visés dans le cadre de ce projet s'inscrivent étroitement dans la continuité des précédentes interventions du PNUD dans le processus de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire à travers l'appui au rétablissement de la sécurité et de la cohésion sociale dans les zones rendues vulnérables du fait de la crise postélectorale. Lors des récents conflits intercommunautaires autour de la Forêts classées du Goin débé, le PNUD a contribué à l'assurances des personnes déplacées et au renforcement de la cohésion sociale à travers l'initiation de dialogues intercommunautaires. En outre, le PUND assure à apporter un appui substantiel à la définition de la stratégie nationale REDD+ et la politique de déclaration sur la restauration, la réhabilitation des forêts et l'extension des forêts en Côte d'Ivoire. Le PNUD bénéficiera du soutien de son sous bureau à Guiglo qui couvrent toute la zone ouest de la Côte d'Ivoire.

OIM

Le projet s'inscrit de façon cohérente dans la continuité des activités de l'OIM Côte d'Ivoire visant à appuyer les acteurs gouvernementaux dans le domaine du renforcement de la cohésion sociale dans des zones caractérisées par des tensions et conflits entre populations autochtones, allochtones et allogènes. En effet, l'OIM a établi sa présence dans l'ouest depuis 2003 à travers des actions d'appui aux réfugiés, aux personnes déplacées interne et des initiatives de cohésion sociale. Ainsi, elle est en mesure d'apprécier les capacités des acteurs sur place et de proposer une action ciblée et adaptée aux besoins des partenaires gouvernementaux et des populations de la zone cible.

En outre, en tant que principale organisation internationale travaillant dans le domaine de la migration, l'OIM possède 2 sous-bureaux dans les localités frontalières de l'ouest notamment à Danané, et à Tabou.

Gestion du projet et coordination

La coordination du projet sera assurée, à travers un **Comité Technique d'Expert et le Comité de Pilotage du PBF**. Le Coordonnateur du projet assurera la coordination, l'élaboration, la mise en œuvre, et le suivi des PTA et l'élaboration des rapports périodiques

relatifs aux résultats. Il encadrera les autres membres de l'équipe technique constitués de Consultants, d'Expert National, d'Assistante au programme pour les aspects relatifs au projet conjoint, concourant à l'atteinte des résultats.

Le Comité de Coordination du Projet (CCP)

Le Comité de coordination du Projet (CCP), co-présidé par le Directeur pays du PNUD et un représentant du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, aura la responsabilité générale de la coordination technique du programme et rendra régulièrement compte au Comité technique d'Experts et au Comité de Pilotage du PBF. Le CCP comprendra les Experts en suivi et évaluation et les Experts et Points focaux des agences SNU et les autres partenaires stratégiques du projet (Ministères et autres structures étatiques) participants au projet. Le fonctionnement du CCP sera régi par des termes de référence validés par ses membres. Le CCP sera chargé d'adopter et d'actualiser le plan de travail du programme et d'approuver les propositions techniques visant à l'amélioration des performances.

L'Equipe Projet (EP)

La mise en œuvre quotidienne des activités du projet sera confiée à une équipe restreinte composée d'un Coordonnateur national, d'Expert National, de Techniciens, de Consultants, d'Assistante et d'un Chauffeur qui interagira avec le Comité de Coordination du Projet (CCP). L'Equipe actuelle de gestion des projets PBF sera renforcée par des Consultants experts sur les questions de gestion durable des forêts classées et de renforcement de la cohésion sociale. Cette équipe s'assure de la mise en œuvre des recommandations du CCP, et coordonne la rédaction des rapports au PBF.

Gestion des risques

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Déguerpissement des forêts classées non coordonnés avec le projet	Faible	Faible	Renforcer le dialogue et la collaboration avec la SODEFOR afin d'accroître la synergie et complémentarité d'actions au niveau des déguerpissements et de l'assistance des délocalisées et réduction des tensions intercommunautaires/ PNUD
Résurgence des affrontements intercommunautaires et des attaques des symboles de l'Etat	Faible	Moyen	Renforcer le plaidoyer auprès du Gouvernement pour une sécurisation accrue des zones sensibles et potentiellement confligènes / PNUD, Ministère en charge de la Solidarité et Ministères de l'Intérieur et de la Sécurité
Survénance de	Moyenne	Elevée	Soutenir des campagnes de

conflits pendant les actions déguerpissement des forêts classées de Scio, haute Dodo et Séguéla			sensibilisation des populations ayant infiltrées les forêts classées pour faciliter leur sortie desdites forêts. / SODEFOR, PNUD et OIM
--	--	--	--

Suivi / évaluation

Le projet accordera une attention particulière à l'utilisation efficiente des ressources et à la bonne exécution des activités à travers le suivi-évaluation. La bonne performance du projet sera assurée à travers un suivi régulier de l'atteinte des résultats.

L'Equipe de Projet (EP) produira et fournira des rapports narratifs et financiers périodiques, selon le format en vigueur auprès du PBF, pour approbation par le Comité de Coordination du Projet. Au terme de la phase de mise en œuvre du projet, l'Equipe Projet (EP) préparera le rapport final (financier et narratif) d'évaluation, qui devra également être approuvé par le CCP puis validé par le Comité de Pilotage du PBF.

Le système de suivi-évaluation comprendra des outils de collecte et d'analyse permettant de mesurer la performance du projet aux étapes clés. Le CCP et le Comité de Pilotage du PBF veilleront à mettre en place des mécanismes de gestion et de suivi-évaluation fonctionnels à tous les niveaux, avec une attention toute particulière à: i) l'efficacité dans la gestion des ressources; ii) l'efficacité des actions menées et la qualité des résultats intermédiaires et finaux; et (iii) la capacité du projet à générer des effets et impacts durables, l'actualisation des données, les revues périodiques, des missions de terrain, la documentation des bonnes pratiques de gestion utilisées au cours de son exécution, et la recherche permanente d'effets de synergie entre les différentes composantes et partenaires du projet ainsi que la prise en compte des questions d'équité et d'égalité de genre.

Des missions régulières de suivi avec le sous bureau de Guiglo, une enquête de perception indépendante et une évaluation finale indépendante seront réalisés. Le PNUD et OIM vont travailler ensemble pour préparer, à travers un processus participatif, un plan de travail annuel commun et un plan de Suivi et Evaluation pour le projet budgétisé. Le montant consacré au suivi évaluation s'élève à 8% du budget du projet. Ce montant ne prend pas en compte les frais liés aux différentes missions de suivi dans le cadre du projet et qui représentent également une contribution au plan global de suivi évaluation.

Stratégie de fin de projet / durabilité

Le caractère participatif et inclusif du processus de conception du projet a été essentiel dans l'appropriation du projet par les parties prenantes nationales que sont notamment le Ministère en charge de la Solidarité, Ministère des Eaux et Forêts, la SODEFOR, l'OIM, l'ONG DRAO, l'Association Femmes et TIC, l'ONG ASAPSU, l'ONG IDEF, l'ONG IMPACTUM, l'ONG GNTCI et l'ONG APDVH. Toutes ces institutions ont apporté leurs contributions à l'identification du problème et la définition des axes d'interventions, des résultats attendus ainsi que des activités à mener dans le cadre du projet. En impliquant ces différents acteurs à toutes les étapes du projet depuis la définition des axes et des résultats jusqu'à la mise en œuvre des activités du projet, le PNUD et OIM entendent les responsabiliser dans le suivi et

la poursuite de ces initiatives afin de prévenir et de gérer durablement les tensions et conflits liés aux déguerpissements des forêts classées.

En outre, la SODEFOR, responsable des forêts classées en Côte d'Ivoire et qui est la cheville ouvrière de la mise en œuvre du plan de sécurisation de ces forêts est au cœur de ce projet et le renforcement de ses capacités dans l'animation et la gestion des plateformes multi acteurs de dialogue inclusif sont autant d'éléments qui favorisent une bonne appropriation du processus par la SODEFOR et lui permettra d'assurer en liaison avec le Ministère en charge de la Solidarité, la durabilité des acquis du projet.

IV. Budget du projet

Fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

Résultats	Budget alloué	Justifications
Résultat 1 : <i>La cohabitation pacifique entre les jeunes (filles et garçons) des communautés riveraines et ceux/celles des communautés allogènes et allochtones délocalisé(e)s des forêts classées, est renforcée</i>	800,000	Des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et résolution de conflit, de resocialisation impliquant les jeunes filles et garçons sont instaurés. Des activités de rapprochement communautaires, les dialogues intercommunautaires impliquant notamment les jeunes (filles et garçons) et les femmes. Les acteurs seront formés sur les techniques de reboisement et de réhabilitation des forêts. L'amélioration de l'accès aux services administratifs et aux infrastructures socio-économiques et éducatives est assurée pour réduire les tensions entre populations riveraines des forêts et les délocalisés.
Résultat 2 : <i>La gestion participative et inclusive des forêts classées comme levier pour la prévention des litiges/conflits liés à l'accès à ces forêts est effective et renforcée</i>	700,000	La mise en place d'une plateforme multi acteurs de dialogue inclusif des jeunes (filles et jeunes) permettra d'influencer tant la gouvernance forestière en vue de la gestion durable des forêts classées, que le règlement pacifique des conflits. L'utilisation par les jeunes des réseaux sociaux et NTIC dans la diffusion de l'information sur les questions liées, à la gestion durable des forêts protégées dans une perspective de consolidation de la paix et de cohésion

		sociale sera promue. Les formations des acteurs, via la plateforme, vont aussi porter sur les droits humaines et la lutte contre les VBG. L'observation indépendante d'ONG ou d'Associations de jeunes des localités cibles seront mises à contribution pour le partage de de l'information et le dialogue entre les acteurs jeunes en matière de prévention et de gestion des conflits.
Budget Total du projet (USD)	1,500,000	

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters.);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by

		PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project⁶
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

⁶ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B : Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : La cohabitation pacifique entre les jeunes (filles et garçons) des communautés riveraines et ceux des communautés allochtones délocalisé(e)s des forêts classées, est renforcée		Indicateur 1 a : <i>Nombre de nouveaux conflits fonciers (gestion des ressources naturelles) dû à la délocalisation de communautés des forêts classés résolus ;</i> Indicateur 1 b : <i>Nombre de nouveaux litiges fonciers (gestion des ressources naturelles) dû à la délocalisation de communautés des forêts classés résolus ;</i> Indicateur 1 c : <i>Pourcentage des localités disposant d'un comité local de gestion de conflits ou litiges</i> Données de référence : 10/an Cible : 5/18 mois	Enquête/rapport	
	Produit 1.1 Des mécanismes locaux de prévention (dialogue) et résolution de conflits instaurés dans les zones cibles Liste des activités relevant du produit : 1- Réaliser une analyse des capacités des parties prenantes et des besoins des parties prenantes impliquées dans la prévention et la gestion des conflits entre populations délocalisées et d'accueil liés aux ressources naturelles 2- Produire des outils de communication et des messages clés sur la promotion de la	Indicateur 1.1.1 : Nombre de comités locaux de prévention dotés d'outils de gestion de conflits fonctionnels Données de référence : 1 Cible : au moins 6	Enquête/rapport Compte rendu de réunion	
		Indicateurs 1.1.2 : Nombre de spécialistes communautaires membres de comités locaux (filles et garçons) formés à la prévention et à la résolution des conflits fonciers Données de référence : 00 Cible : 100	Enquête/Rapport Compte rendu de réunion	
		Indicateurs 1.1.3 : Nombre de spécialistes communautaires membres des comités locaux ayant résolu un conflit de gestion des ressources naturelles Données de référence : 00 Cible : 100	Enquête/rapport Compte rendu de réunion	

	cohabitation pacifique (bandes dessinées, brochures etc.) ; 3- Organiser au moins 6 campagnes de sensibilisation de ces acteurs identifiés (au moins 2000) au préalable sur les questions de cohésion sociale, citoyenneté et civisme en forme de focus group discussions (FGDs), assemblées villageoises, événements artistiques etc. ; 4- Créer ou dynamiser au moins trois comités locaux de prévention et de résolution des conflits par zone cible (Etat des lieux, analyse du fonctionnement des comités existants et identification des actions et facteurs de durabilité) et renforcer leurs capacités d'assurer le suivi de toutes les actions menées (réalisation du suivi de la cohésion sociale dans les zones concernées (définition des indicateurs, plans d'actions, analyse des rapports etc.) 5- Renforcer les capacités techniques des trois (03) comités (au moins 100 personnes) à travers l'organisation d'une formation sur les méthodes de prévention et de gestion des conflits afin de mieux cibler les membres les plus vulnérables (jeunes et femmes) des communautés 6- Réaliser au moins 50 activités de rapprochements communautaires impliquant les jeunes et les femmes (réhabilitation d'infrastructures	Indicateur 1.1.4 : Taux de participation des femmes dans les instances de gestion et de prévention des conflits communautaires Donnée de Référence : A Déterminer (AD) Cible : A Déterminer (AD)		
		Indicateur 1.1.6 : Nombre de dialogue intercommunautaire réalisé Données de référence : 00 Cible : Au moins 6 NB : Ici que le résultat de ces dialogues c'est justement de contribuer à faire baisser le nombre de conflit qui est l'indicateur de produit plus haut (<i>Indicateur 1 a : Nombre de conflits ou de litiges relatif aux ressources naturelles entre communautés ou entre ménages délocalisés et d'accueil</i>) ;	Compte rendu des dialogues intercommunautaires	

	sociales de base, activités socio-culturelles etc) ; 7- Organiser au moins trois formations (au moins 100 personnes formées) au bénéfice des représentants des services gouvernementaux au niveau local, associations de jeunes et les femmes) sur la résolution pacifique des conflits; 8- Soutenir la création et/ou Rendre opérationnel au moins un groupement/association communautaire par zone cible (Drobo, de Séguéla et de Bloléquin) impliquant les jeunes et femmes des populations autochtones, allochtones et allogènes ; 9- Renforcer les capacités organisationnelles d'au moins trois (03) ces groupements/associations communautaires et former les membres sur les généralités de la vie associative (présenter la notion d'association, le rôle des organes et dirigeants et les avantages du travail en groupe)			
	Produit 1.2 Les communautés délocalisées des forêts classées, ont accès aux services socio-économiques de base Liste des activités relevant du produit :	Indicateur 1.2.1 : Pourcentage de jeunes (Filles et garçons) issues des communauté délocalisées ayant accès aux services administratifs et socio-économiques de base Base de données : 00 Cible : Au moins 10% désagréé par sexe et âge	Enquête/rapport	
	1. Faire une analyse situationnelle	Indicateur 1.2. : Nombre d'infrastructures socio-économique de base réhabilitées accessibles	PV de réception provisoire	

	pour actualiser l'état des besoins sexo-spécifiques ; 2. Soutenir au moins trois sous-préfectures et d'autres structures administratives publiques dans leurs activités d'appui et d'assistance aux populations cibles à travers des dons d'équipements (ordinateurs, imprimantes, photocopieuses, registres d'enregistrement de naissance, motos etc.) ; 3. Réaliser au moins cinq (05) QIPS dans chacune des trois zones cibles des infrastructures sociales de base comme des écoles, centres de santé (dispensaires, maternités), points d'eau (pompes hydrauliques, PMH), foyers polyvalents de jeunes); 4. Mettre en place au moins un (01) cyber centre communautaire et donner ainsi accès aux communautés aux services financiers, postaux et d'état civil.	aux jeunes déguerpis des forêts classées. Données de référence : 00 Cible : Au moins 5 infrastructures		
		Indicateur 1.2.3 : Nombre de préfectures et structures administratives publiques (soutenu par le Projet) en capacité d'offrir des services d'appui et d'assistance aux jeunes (filles et garçons) déguerpis des forêts classées Base de données :00 Cible : A déterminer (AD) suite à l'étude diagnostique de base		
Résultat 2 : <i>La gestion participative et inclusive des forêts classées comme levier pour la prévention des litiges/conflits liés à l'accès à ces forêts est effective et renforcée</i>		Indicateur 2 a : Niveau (en %) de participation/implication des jeunes et femmes à la gestion des forêts classées et prévention des conflits Données de référence A déterminer (AD) suite à l'étude diagnostique de base Cible : A Déterminer (AD) suite à l'étude diagnostique de base NB : Pour le niveau de participation des jeunes à la gestion des forêts. Il est faible lorsque moins de 40% d'association de jeunes sont représenté dans les instances de gestion des forêts; moyen lorsque qu'être 40% à 60% et bonne, lorsque qu'on a plus de 60%	Enquête/rapport	

		Indicateur 2 b :		
		Base de données : Cible		
		Indicateur 2 c		
		Base de données : Cible :		
	Produit 2.1 Les jeunes (filles et garçons) et les femmes des communautés riveraines d'accueil y compris les déguerpis participent à la gestion durable des ressources forestières Liste des activités relevant du produit : 1. Sensibiliser et former au moins 90 acteurs locaux, 50% hommes et 50% femmes (autorités et élus locaux, leader communautaires etc) sur la préservation des forêts (la nouvelle politique forestière, la législation forestière (Nouveau code forestier), enjeux de la préservation des ressources naturelles, rôles des acteurs dans la préservation des ressources, partage des bénéfices issues de la conservation / préservation des ressources forestières) ; 2. Organiser au moins une formation par zone cible au bénéfice des jeunes et des femmes sur les pratiques de gestion des ressources forestières, en suivi communautaire des forêts (éco garde), surveillance communautaire des forêts,	Indicateur 2.1.1 : Nombre de plateforme de gestion participative et inclusive des forêts classées contribuant à la prévention et gestion des conflits Données de référence : 00 Cible : Au moins 3	Enquête/rapport	
		Indicateur 2.1.2 : ; Nombre de jeunes (filles et garçons) des communautés riveraines d'accueil et des communautés déguerpies des forêts classées capables d'assurer conjointement la gestion des ressources forestières, le suivi et la surveillance communautaires des forêts classées Données de référence : 00 Cible : A déterminer (AD)		
		Indicateur 2.1.3 : Nombre d'agent de la SODEFOR capables d'animer un dialogue multipartite pour la prévention et la résolution des conflits liés à l'occupation illicite des forêts classées Données de référence : 00 Cible : 90		

	cartographie participative et la collecte de données fauniques et floristiques ; 3. Mettre en place, par forêt classée (Forêts classées de Scio, Haute Dodo et Séguéla), une plateforme de dialogue inclusive, physique afin (i) de renforcer le dialogue entre les différentes communautés riveraines et les populations à l'intérieur des forêts classées y compris avec la SODEFOR, les ministères clés et le secteur privé ; (ii) de soutenir le développement des emplois verts associés à la gestion durable de forêts pour les femmes et des jeunes des communautés riveraines et déguerpis (Eco-garde, pépiniériste, sylviculteur, charbonnier, etc.) ; (iii) renforcer la gouvernance et la protection des forêts ; 4. Soutenir la réhabilitation d'au moins 100ha de forêts dégradées à travers l'agroforesterie (association arbres forestiers et cultures vivrières) ; 5. Organiser au moins une formation (au moins 90 personnes) au bénéfice de la SODEFOR sur les outils et les mécanismes de dialogue multipartite ; 6. Former au moins 200 jeunes et femmes sur les opportunités d'activités économiques (apiculture, élevage et autres emplois verts).			
	Produit 2.2 Des mécanismes d'alerte précoce	Indicateur 2.2.1 : Nombre de système d'alerte précoce en vue de prévenir les occupations	Enquête/rapport	

	impliquant les jeunes (filles et garçons) et les femmes des communautés riveraines et infiltrées sont institués en vue de prévenir les occupations illégales des forêts et les conflits intercommunautaires subséquents Liste des activités relevant du produit : 1- Mettre en place le système d'alerte précoce impliquant les jeunes et les femmes en vue de prévenir les occupations illégales et les conflits (impliquer les comités régionaux d'alerte précoce...); 2- Soutenir au moins trois (03) associations de jeunes (filles et garçons) au développement de l'observation indépendante en matière de gestion durables et inclusive des forêts classées en vue de la prévention des conflits liés à l'accès et au contrôle des ressources naturelles (forestières); 3- Soutenir au moins six (06) associations de jeunes (filles et garçons) pour la mise en place de brigade de surveillance des forêts ; 4- Sensibiliser et former au moins 2000 acteurs des plateformes sur la lutte contre les VBG, les droits humains (particulièrement les agents de l'Administration forestières) ; 5- Former au moins 100 acteurs (autorités et leaders locaux, les	illégales et les conflits Base de données : 00 Cible : Au moins 3 Indicateur 2.2.2 : Nombre de situations conflictuelles anticipées grâce aux systèmes d'alerte précoce Niveau de référence : A déterminer (AD) avec l'étude diagnostique de base Cible : A déterminer (AD) avec l'étude diagnostique de base	Enquête/rapport	
		Indicateur 2.2.3 : Nombre de brigade de surveillance communautaire capable d'anticiper l'occupation illégale des forêts classées Base de données : 00 Cible :6	Enquête/rapport	
		Indicateur 2.2.4 : Nombre d'agents de l'administration forestière (formés à la prévention des VBG) et capable de lutter contre les VBG et d'assurer les respects des droits humains Données de référence : 00 Cible : 200		

	représentants de la SODEFOR, les associations de jeunes et les femmes) sur la gestion de l'information, de la rumeur, les outils de collecte et rapportage.			
		Indicateur 2.2.4 : Nombre d'acteurs (autorités et leaders locaux, les représentants de la SODEFOR, les associations de jeunes et les femmes) capable d'assurer la gestion des informations, de la rumeur et les outils de collecte de rapportage Référence : 00 Cible : 100		

Annexe C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ?	X		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?	X		
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ?	X		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ?	X		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	X		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?	X		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	X		
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	X		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?		N/A	

Annexe D : Budgets détaillés et UNDГ (document Excel à part)

Annexe E : Respect des droits humains des populations délocalisées des forêts classées.

Les délocalisations/déguerpissements des populations réalisées par la SODEFOR se font dans le respect des droits humains. En effet, avant toute délocalisation de population occupant illégalement des forêts classées, la SODEFOR initie d'abord des campagnes de sensibilisation à l'endroit des occupants des forêts. Ces sensibilisations ont pour but d'expliquer aux populations la nécessité de la préservation des forêts classées et le caractère illégal des activités agricoles qui y ont cours. Elles visent aussi à expliquer les mesures prises par la SODEFOR afin de réduire la vulnérabilité des populations délocalisées. En plus, pour éviter que les populations délocalisées perdent brutalement leurs moyens de subsistance, il a été mis en place par la SODEFOR, le dispositif de « complantation » qui permet aux populations de ne plus vivre dans les forêts (destruction des habitations) mais de continuer à y mener des activités agricoles sans pouvoir étendre leurs superficies de cultures et en faisant cohabiter progressivement les arbres forestiers avec les cultures de sorte à ce qu'au fil des années les arbres prennent la place des cultures pérennes. Cela favorise une délocalisation à visage humain mettant l'accent sur les sorties volontaires des forêts.

D'un autre côté, en liaison avec le Ministère en charge de la Solidarité, les campagnes de sensibilisation sont aussi réalisées auprès des autorités et populations riveraines des forêts de sorte à favoriser l'accueil des populations délocalisées des forêts au sein des communautés riveraines hôtes. Le gouvernement, à travers le Ministère en charge de la solidarité met un point d'honneur à favoriser l'accueil des populations délocalisées dans les familles hôtes pour éviter la mise en place de tentes sur des sites isolés. Les premiers besoins en vivres et non-vivres des populations délocalisées et des communautés hôtes sont prises en charge par le Ministère en charge de la solidarité, à travers le fonds de la solidarité. Ce fut le cas lors des déguerpissements des populations ayant infiltrées le parc national du mont Peko. Il y a eu des sorties volontaires des forêts suite aux campagnes de sensibilisations et 40 millions de Francs CFA soit environ 80 000 USD ont été mobilisés à travers le fonds de la Solidarité pour assister les populations concernées en vivres et non-vivres.

Il convient de noter qu'après cette sensibilisation, il y a l'identification et le recensement des populations ayant infiltrées les forêts qui sont réalisés pour mieux prendre en charge les populations délocalisées et les communautés hôtes sur la base du fonds de la solidarité géré par le Ministère en charge de la Solidarité.

Ainsi, s'agissant des forêts de la Haute dodo, de Scio et de Séguéla, une mission conjointe d'évaluation des risques humanitaires dans ces localités est prévue du **5 au 10 novembre 2018**. Elle est initiée par le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté (MSCSLP), en collaboration avec le Système des Nations Unies et va permettre d'apprécier les besoins des populations concernées par le déguerpissement, les capacités d'accueil des communautés riveraines hôtes ainsi que les risques liés à cette opération de déguerpissement.

En tout état de cause, des actions de sensibilisations des acteurs clés comme la SODEFOR sont prévues dans notre intervention afin de soutenir davantage le respect des droits humains dans le processus de délocalisation des populations.

Concernant le retour éventuel des populations délocalisées à l'intérieur des forêts classées, il convient d'indiquer que l'approche d'intervention du projet qui se veut

inclusive, de sorte à ne laisser personne pour compte, vise à annihiler toute velléité de retour. La mise en place de plateformes inclusives de gestion durable des forêts qui impliquera tant les communautés riveraines hôtes que les populations délocalisées et la SODEFOR (gestionnaire des forêts classées), est un dispositif qui devrait permettre une gestion plus communautaire des forêts. Les populations délocalisées et les communautés locales participeront à la protection des forêts et aux partagent des bénéfices qui en résultent. La gestion de chaque forêt classée ou concession forestière a été confié à un privé à travers la signature de convention de gestion. Chaque privé élabore un plan d'aménagement et de gestion de la concession forestière qui lui est confiée. Le plan d'aménagement et de gestion est validé de manière inclusive avec l'implication des communautés riveraines et des populations délocalisées et la SODEFOR. Les jeunes et les femmes des populations délocalisées tout comme les communautés riveraines d'accueil seront les premières mains d'œuvre du privé en charge de la gestion de la forêt. Cela permettra d'éviter le retour des populations délocalisées dans les forêts.

En plus, étant donné que la gestion des concessions forestières (forêts classées) est accordée au privé à travers la signature de convention de gestion, les 200 jeunes et femmes formés aux opportunités d'emplois verts seront les travailleurs du privé. En effet, les privés (STBS et Tanry) gérant ces trois concessions forestières de Scio, Haute Dodo et Séguela sont engagés à embaucher ces jeunes et femmes pour les travaux d'aménagement forestier et de gestion. Toute cela est aussi de tendance à éviter le retour des populations délocalisées dans lesdites forêts.

Enfin, les populations délocalisées et les communautés riveraines hôtes sont assistées de sorte à éviter que notre intervention vienne exacerber des inégalités ou être la source d'éléments confligènes.

Nous confirmons qu'une actualisation sera faite sur les questions liées aux droits humains pour la réception des deuxièmes tranches.

Annexe D - Budget du projet PBF

Note: S'il s'agit de revision de projet, veuillez inclure colonnes additionnelles pour montrer le changement.

Tableau 1 - Budget du projet PBF par resultat, produit et activite

Nombre de resultat/ produit	Budget par agence recipiendiaire en USD - Veuillez ajouter une nouvelle colonne par agence reciendiaire	Agence réciendiaire	Pourcentage du budget pour chaque produit ou activite reserve pour action directe sur le genre (cas echeant)	Niveau de depense/ engagement actuel en USD (a remplir au moment des rapports de projet)	Notes quelconque le cas echeant (.e.g sur types des entrants ou justification du budget)
Resultat 1: La cohabitation pacifique entre les jeunes (filles et garçons) des communautés riveraines et ceux des communautés allogènes et allochtones délocalisées					
Produit 1.1: Des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et résolution de conflit, de resocialisation impliquant les jeunes filles et garçons sont instaurés en vue de contribuer à un climat de paix et de restaurer la cohésion sociale	193,050.00		13.84%		
Activite 1.1.1 Effectuer un diagnostic initial afin d'identifier les autorités, leaders locaux, ONGs et communautés présents dans la zone cible et évaluer leurs besoins	14,550.00				Contrat de prestation
Activite 1.1.2 Produire des modules de sensibilisation et des messages clés sur la cohabitation pacifique (bandes dessinés, brochures etc.)	13,500.00				Contrat de prestation
Activite 1.1.3: Organiser des campagnes de sensibilisation de ces acteurs identifiés au préalable y compris les membres des communautés riveraines sur les questions de cohésion sociale, citoyenneté et civisme en forme de focus group discussions (FGDs), assemblées villageoises, évènements artistiques etc.	30,000.00				Grant

Activite 1.1.4: Créer ou dynamiser au moins trois comités locaux de prévention et de résolution des conflits par zone cible (Etat des lieux, analyse du fonctionnement des comités existants et identification des actions et facteurs de durabilité) et renforcer leurs capacités d'assurer le suivi de toutes les actions menées (réalisation du suivi de la cohésion sociale dans les zones concernées (définition des indicateurs, plans d'actions, analyse des rapports etc.)	30,000.00				Grant
Activite 1.1.5: Renforcer les capacités techniques des comités à travers l'organisation d'une formation sur les méthodes de prévention et de gestion des conflits afin de mieux cibler les membres les plus vulnérables (jeunes et femmes) des communautés	15,000.00				Grant
Activite 1.1.6: Réaliser des activités de rapprochements communautaires impliquant les jeunes et les femmes (activités socio-culturelles etc)	50,000.00				Grant
Activite 1.1.7: Organiser au moins trois formations (au moins 60 personnes formées) au bénéfice des représentants des services gouvernementaux au niveau local, associations de jeunes et les femmes) sur la résolution pacifique des conflits	30,000.00				Grant
Activite 1.1.8: Soutenir la création et/ou Rendre opérationnel au moins un groupement/association communautaire par zone cible impliquant les jeunes et femmes des populations autochtones, allochtones et allogènes	5,000.00				Grant
Activite 1.1.9 : Renforcer les capacités organisationnelles de ces groupements/associations communautaires et former les membres sur les généralités de la vie associative (présenter la notion d'association, le rôle des organes et dirigeants et les avantages du travail en groupe)	5,000.00				Grant

Produit 1.2: Les jeunes filles et garçons, y compris les femmes des communautés délocalisés/déguerpis des forêts classées, ont accès aux services administratifs et socio-économiques de base	411,119.16		29.47%		
Activite 1.2.1: Faire une analyse situationnelle pour actualiser l'état des besoins sexo-spécifiques	10,000.00				Contrat de prestation
Activite 1.2.2: Soutenir au moins trois sous-préfectures et d'autres structures administratives publiques dans leurs activités d'appui et d'assistance aux populations cibles à travers	60,000.00				Acquisitions
Activite 1.2.3: Réhabiliter ou réaliser des QIPS dans chacune des trois zones cibles des infrastructures sociales de base comme des écoles, centres de santé (dispensaires, maternités), points d'eau (pompes hydrauliques, PMH), foyers polyvalents de jeunes)	159,169.16				Grant
	136,950.00				Grant
Activite 1.2.4 : Mettre en place au moins un cyber centre communautaire et donner ainsi accès aux communautés aux services financiers, postaux et d'état civil.	45,000.00				Grant
TOTAL \$ pour Resultat 1:	604,169.16				
Resultat 2: La gestion participative et inclusive des forêts classées comme levier pour la prévention des litiges/conflits liés à l'accès à ces forêts est effective et					
Produit 2.1: Les jeunes (filles et garçons) et les femmes des communautés riveraines d'accueil y compris les délocalisés/déguerpis participent à la gestion durable des ressources forestières	383,000.00		27.46%		
Activite 2.1.1: Sensibiliser et former au moins 90 acteurs locaux, 50% hommes et 50% femmes (autorités et élus locaux, leader communautaires etc) sur la préservation des forêts (la nouvelle politique forestière, la législation forestière (Nouveau code forestier), enjeux de la préservation des ressources naturelles, rôles des acteurs dans la préservation des ressources, partage des bénéfices issues de la conservation / préservation des ressources forestières)	8,000.00				Grant

Activite 2.1.2: Organiser au moins une formation par zone cible au bénéfice des jeunes et des femmes sur les pratiques de gestion des ressources forestières, en suivi communautaire des forêts (éco garde), surveillance communautaire des forêts, cartographie participative et la collecte de données faunique et floristique	30,000.00				Grant
Activite 2.1.3 : Mettre en place une plateforme de dialogue inclusive, physique afin (i) de renforcer le dialogue entre les différentes communautés riveraines et les populations à l'intérieur des forêts classées y compris avec la SODEFOR, les ministères clés et le secteur privé ; (ii) de soutenir le développement des emplois verts associés à la gestion durable de forêts pour les femmes et des jeunes des communautés riveraines et déguerpis (Eco-garde, pépiniériste, sylviculteur, charbonnier, etc.) ; (iii) renforcer la gouvernance et la protection des forêts	60,000.00				Grant
Activite 2.1.4: Soutenir la réhabilitation des zones dégradées des forêts à travers l'agroforesterie (association arbres forestiers et cultures vivrières)	235,000.00				Grant
Activite 2.1.5 : Organiser au moins une formation (au moins 90 personnes) au bénéfice de la SODEFOR sur les outils et les mécanismes de dialogue multipartite	20,000.00				Contrat de prestation
Activite 2.1.6 : Former les jeunes et les femmes sur les opportunités d'activités économiques (apiculture, élevage et autre emplois verts).	30,000.00				Contrat de prestation
Produit 2.2: Des mécanismes d'alerte précoce impliquant les jeunes (filles et garçons) et les femmes des communautés riveraines et infiltrées sont institués en vue de prévenir les occupations illégales des forêts et les conflits intercommunautaires subséquents	104,950.00		7.52%		
Activite 2.2.1: Mettre en place un système d'alerte précoce impliquant les jeunes et les femmes en coordination étroite avec les services de l'Etat en vue de prévenir les occupations illégales et les conflits (impliquer les comités régionaux d'alerte précoce...)	30,000.00				Grant

Activite 2.2.2: Soutenir les associations de jeunes (filles et garçons) au développement de l’observation indépendante en matière de gestion durables et inclusive des forêts classées en vue de la prévention des conflits liés à l’accès et au contrôle des ressources naturelles (forestières)	18,200.00				Grant
Activite 2.2.3: Soutenir les associations de jeunes (filles et garçons) pour la mise en place de brigade de surveillance des forêts	18,000.00				Grant
Activite 2.2.4: Sensibiliser et former les acteurs des plateformes sur la lutte contre les VBG, les droits humains (particulièrement les agents de l’Administration forestière)	20,000.00				Grant
Activite 2.2.5: Former les acteurs (autorités et leaders locaux, les représentants de la SODEFOR, les associations de jeunes et les femmes) sur la gestion de l’information, de la rumeur, les outils de collecte et rapportage	18,750.00				Grant
TOTAL \$ pour Resultat 2:	487,950.00				
Coût de personnel du projet	127,850.47		9%		Contribution du projet au salaire del’équipe de coordination du projet (Coordinateur(trice), assistant(e), chauffeur, Consultant(e)s
Coûts operationnels	69,750.00		5%		Contribution du projet aux services communs
Budget S&E du projet (Missions de suivis et autres frais liés à ces missions)	47,149.53		8%		Missions de Suivis, autres frais liés à ces missions et évaluation
Budget S&E du projet (Consultant Sénior pour l’évaluation finale)	30,000.00				Consultant Sénior
Budget S&E du projet (Consultant Junior pour l’évaluation finale)	15,000.00				Consultant Junior
Budget S&E du projet (Atelier de restitution de l’évaluation finale)	20,000.00				Atelier de restitution
SOUS TOTAL DU BUDGET DE PROJET:		1,401,869.16			
Couts indirects (7%):	98,130.84				
BUDGET TOTAL DU PROJET:		1,500,000.00			

Tableau 2 - Budget de projet PBF par categorie de cout de l'ONU

Note: S'il s'agit d'une revision budgetaire, veuillez inclure des colonnes additionnelles pour montrer les changer

CATEGORIES	PNUD		OIM		Total tranche 1	Total tranche 2	TOTAL PROJET
	Tranche 1 (70%)	Tranche 2 (30%)	Tranche 1 (100%)	Tranche 2 (0%)			
1. Personnel et autres employés	89,495.33	38,355.14			89,495.33	38,355.14	127,850.47
2. Fournitures, produits de base, matériels	9,750.00				9,750.00	-	9,750.00
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu)	20,000.00				20,000.00	-	20,000.00
4. Services contractés	77,000.00	33,000.00			77,000.00	33,000.00	110,000.00
5. Frais de déplacement	36,504.67	15,644.86			36,504.67	15,644.86	52,149.53
6. Transferts et subventions aux homologues	491,586.45	223,429.91	228,971.96	98,130.84	720,558.41	321,560.75	1,042,119.16

7. Frais généra ux de fonctio nneme nt et autres coûts directs	28,000.00	12,000.00			28,000.00	12,000.00	40,000.00
Sous- total	752,336.45	322,429.91	228,971.96	98,130.84	981,308.41	420,560.75	1,401,869.16
8. Coûts indirec ts*	52,663.55	22,570.09	16,028.04	6,869.16	68,691.59	29,439.25	98,130.84
TOTAL	805,000.00	345,000.00	245,000.00	105,000.00	1,050,000.00	450,000.00	1,500,000.00

